



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 3 avril 2017



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 2806 de Madame la Députée Taina Bofferding**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Bofferding.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Affaires générales

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 3 avril 2017

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de  
la Ministre de la Santé à la question parlementaire N° 2806 de la Députée Taina Bofferding**

**Ad 1)**

L'analyse approfondie « *Bestandsaufnahme und Bedarfsanalyse der affektiven und sexuellen Bildung in Luxemburg* », réalisée en 2013 par le Planning familial, fut mandatée par le groupe interministériel élaborant le Programme National pour la « Promotion de la Santé affective et sexuelle ». Cette étude a permis d'identifier les lacunes dans le domaine de l'éducation affective et sexuelle au Grand-Duché.

Toutes les activités en lien avec l'information, la sensibilisation et l'éducation des enfants et des adolescents, notamment dans l'enseignement formel et non-formel, sont d'importance primordiale selon le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle. Cette priorité est aussi entérinée à travers le Programme National « Santé affective et sexuelle pour les années 2013-2016 » et constituera une primauté dans le cadre de la rédaction du prochain Programme National.

Aux niveaux de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des services de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents, les missions en matière d'éducation sexuelle et affective sont déterminées par les curriculums scolaires. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) intervient à travers les antennes locales des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) au sein des établissements secondaires par des activités de sensibilisation et d'éducation sexuelles et affectives.

Des organisations conventionnées par le Ministère de la Santé, dont le Planning familial et HIV Berodung ainsi que les crèches, maison-relais et maisons de jeunes conventionnées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à travers l'introduction du cadre de référence de l'éducation non-formelle, détiennent également une mission en matière d'éducation sexuelle et affective. Pour ce qui est de l'Enseignement fondamental, le sujet figure au Plan d'études officiel.

**Ad 2)**

L'adaptation des programmes scolaires, des formations initiales et continues des enseignants et éducateurs, tout comme la promotion d'un environnement scolaire et extra-scolaire promouvant et protégeant la santé affective et sexuelle sont d'actualité, et font partie des objectifs poursuivis par le Centre national de référence.

La Convention portant création du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle qui a été signée récemment, à savoir le 5 décembre 2016, débutera ses activités dès le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Les détails des stratégies d'intervention ne sont pas encore connus, mais ce Centre national de référence va porter une analyse sur les populations à toucher, leurs caractéristiques spécifiques et leurs besoins spécifiques. En outre, le Centre national de référence va identifier les formations existantes afin de détecter les lacunes actuelles dans les programmes d'apprentissage pour ensuite élaborer un guide avec des recommandations sur les méthodes et méthodologies de transmission du savoir en matière de santé affective et sexuelle.

Suite à cette analyse, les programmes scolaires qui traitent de l'éducation sexuelle et affective pourront être revus.

### **Ad 3)**

La coopération entre le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle et les écoles est garantie à travers l'existence du Comité scientifique interdisciplinaire d'accompagnement se composant notamment d'un membre de chaque ministère ayant signé la déclaration d'intention du 17 juillet 2013, à savoir le Ministère de l'Éducation nationale et la Formation professionnelle, le Ministère de l'Égalité des Chances, le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé.

Les enseignants en tant qu'acteurs de l'éducation formelle seront des partenaires privilégiés du Centre pour la promotion de la santé affective et sexuelle qui vise notamment le renforcement des capacités des multiplicateurs éducatifs.

Par ailleurs, les services intermédiaires dont les services ministériels du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques, l'Institut de formation de l'Éducation nationale et le Service national de la Jeunesse pour le volet du suivi de la qualité dans les institutions de l'éducation non-formelle seront des partenaires tout aussi importants dont la coopération et la collaboration avec le centre de référence seront à développer et à structurer.

### **Ad 4)**

Dans le cadre du Comité scientifique interdisciplinaire d'accompagnement les acteurs du terrain sont impliqués, tels que le Planning familial en tant que gestionnaire du Centre national de référence, mais aussi la « HIV Berodung » ou encore le CPOS (Centre de psychologie et d'orientation scolaires).

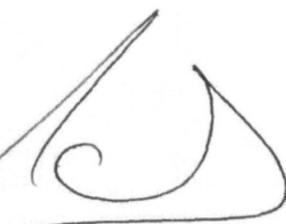
Une des tâches principales du Centre national de référence sera d'identifier précisément les différents intervenants auprès des enfants et des adolescents dans le domaine de la santé affective et sexuelle, ainsi que d'analyser le contenu des interventions et d'en garantir la concordance avec les lignes directrices du programme national « Promotion de la Santé affective et sexuelle ».

Le Centre national de référence s'est engagé à organiser des plateformes d'échange ainsi qu'à la mise en place d'un réseau des acteurs du terrain, afin de veiller à la cohérence des

messages véhiculés. Le Centre national de référence va garantir l'homogénéité des enseignements en matière de santé affective et sexuelle, dans le but d'améliorer l'offre et l'accès de ces enseignements au niveau national. L'accès de ces enseignements doit être accessible à la population entière, mais aussi à des groupes de personnes ayant des besoins spécifiques en la matière.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a signé en novembre 2016 un appel à actions de l'UNESCO pour une meilleure information des enseignants et des élèves dans les lycées sur les sujets de l'homosexualité, de la bi-sexualité, de l'intersexualité et de la trans-sexualité afin de lever les tabous, faciliter un climat de respect au sein de la communauté scolaire et de renforcer ainsi la santé mentale des jeunes LGBTI et pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits et être acceptés par leurs pairs et la société en général sans être discriminés et stigmatisés.

Le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle sera chargé de créer des collaborations avec les acteurs et organisations luxembourgeoises travaillant sur la thématique spécifique LGBTI et le Groupe interministériel LGBTI présidé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région afin de sensibiliser davantage aux droits des personnes LGBTI dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping diagonal line that curves into a loop and ends with a horizontal stroke.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse